Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 71 (1991)

Heft: 1

Artikel: Favoriser la R&D en France : une des priorités du Gouvernement

français

Autor: Curien, Hubert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886994

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Favoriser la R & D en France Une des priorités du Gouvernement français

Hubert Curien, Ministre de la Recherche et de la Technologie, Paris

e soutien à l'innovation technologique constitue, au sein de la priorité à la recherche voulue par le Président de la République, une des préoccupations premières du Ministère de la Recherche et de la Technologie dont j'ai la charge. La Recherche/Développement est en effet un facteur-clé de la compétitivité des entreprises sur le marché mondial.

Les orientations de la politique française procèdent d'un effort cohérent et adapté aux enjeux et spécificités de notre industrie : d'un côté les grandes entreprises déploient un effort de Recherche et de Développement important et sont soumises à une vive compétition internationale ; à l'autre extrémité, trop de PMI accèdent encore lentement aux activités de R/D et sont peu conscientes de la mondialisation des marchés. Les moyens mis en œuvre pour favoriser l'essor de l'innovation technologique tiennent compte de cette situation spécifique au tissu industriel français.

SOUTENIR DES PROJETS DE RECHERCHE DANS LES ENTREPRISES

I s'agit d'abord de soutien aux secteurs stratégiques que sont l'aéronautique, l'espace, les télécommunications, l'électronucléaire. Les moyens mis en œuvre sont importants et correspondent à plus de 35 % du budget civil de recherche et de développement. Les programmes sont pour la plupart sous-traités à l'industrie et ont conduit à de grands succès : en aéronautique, à la famille des Airbus dont plus de 1 600 exemplaires ont été commandés ; dans l'espace, à la fusée Ariane; en télécommunications, aux centraux et aux satellites de communication ; en électronucléaire, à nos centrales nucléaires qui assurent aujourd'hui plus de 70 % des approvisionnements français en électricité.

Il s'agit aussi de soutenir l'émergence de nouveaux produits ou procédés techniquement ambitieux, adaptés au marché mondial. Cette action revêt la forme d'un soutien à un nombre réduit de projets permettant de réaliser une avancée technologique ou industrielle très significative. Il s'agit des procédures "sauts technologiques", et "grands projets innovants". Depuis leur lancement en 1988, ces procédures ont permis de financer 70 projets, et le montant global des dépenses industrielles a dépassé fin 1990 deux milliards de francs, notamment dans le secteur des matériaux, de l'agro-alimentaire, des biotechnologies, du bâtiment et des travaux publics.

L'Etat soutient également la conduite de grands projets technologiques, stratégiques notamment (mais pas uniquement) dans un cadre EURE-KA: JESSI pour les composants électroniques, Télévision Haute Définition, véhicule propre et économe, TGV de 3° génération. Parmi les nouveaux projets, l'un concernant les nouvelles technologies de production agro-alimentaire axées sur la qualité vient d'être lancé ; un autre est envisagé qui porterait sur le véhicule sûr et les systèmes d'assistance de conduite. Pour l'avenir, les pouvoirs publics examinent la possibilité de lancer de nouveaux programmes, par exemple dans l'informatique, la biochimie, ou le traitement de l'eau.

Il s'agit enfin de favoriser au niveau de la recherche technologique de base, le rapprochement entre les entreprises et les organismes de recherche, pour assurer tout à la fois l'approfondissement des connaissances et leur transfert dans l'industrie. Cette action fait appel au travail d'équipe de chercheurs appartenant à différents domaines scientifiques, le plus souvent fait d'appels d'offres lancés par le Ministère de la Recherche et de la Technologie.

DEVELOPPER LES MESURES GENE-RALES POUR STIMULER L'INNOVA-TION DANS LES ENTREPRISES

e renforcement global de l'effort de recherche industrielle suppose un environnement favorable aux entreprises, qu'il s'agisse d'une bonne santé financière, de la qualification des hommes qui y travaillent, de l'existence d'un dialogue avec les organismes de recherche de l'Etat qui peuvent fournir du "savoir-faire".



Hubert Curien

Ainsi le **crédit d'impôt recherche** vise à encourager l'accroissement continu et régulier de l'effort de recherche des entreprises. L'Etat prend à sa charge 50 % de l'accroissement de l'effort des entreprises d'une année par rapport à la moyenne des deux années précédentes, avec un plafond de 40 millions de francs. Le montant du crédit d'impôt en 1989 a été de 2,2 milliards de francs et a bénéficié à 5 900 entreprises dont 54 % ont moins de 500 millions de francs de chiffres d'affaires.

L'effort de recherche dans les entreprises est aussi conditionné par leur capacité à mobiliser les compétences humaines. Le Ministère consacre près d'un milliard de francs à ces actions. Par les **conventions industrielles de** ... "Mise au point de grands produits technologiques, stimulation du tissu industriel, diffusion de compétences auprès des PMI-PME, création d'un espace technologique européen, telles sont dans leurs grandes lignes les politiques de soutien à l'innovation technologique menées par notre pays"...

formation à la recherche, dites CIFRE, l'Etat assure pendant trois ans le financement à 50 % du salaire d'un ingénieur qui prépare une thèse en liaison avec un industriel et un laboratoire. Les CORTECHS assurent une formation de recherche aux techniciens supérieurs pendant un an. Enfin, les universitaires bénéficiaires d'une allocation de recherche s'orientent pour un tiers d'entre-eux vers l'industrie.

La valorisation de la recherche publique est un élément fort de la politique de recherche industrielle. Les organismes sous la tutelle de l'Etat sont prestigieux et compétents : leur qualité est reconnue dans le monde entier qu'il s'agisse du Centre National de la Recherche Scientifique, de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, de l'Institut National de Recherche Agricole, et de nos universités. Nous encourageons les laboratoires à développer des relations directes avec les entreprises ; nous mettons en place les textes législatifs aptes à favoriser cette collaboration ; nous finançons des laboratoires mixtes entre les entreprises et les organismes compétents.

ACCROITRE ET DIVERSIFIER LES AIDES EN DIRECTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

es PMI représentent la moitié de l'effectif industriel, le quart des exportations et le tiers des investissements. L'action en leur faveur est essentiellement régionale et un ensemble de moyens a été développé à leur intention. On peut en particulier citer :

☐ l'Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (l'ANVAR), avec une triple mission : l'aide à l'innovation afin de prendre en charge une partie des risques technologiques de leurs programmes ; le soutien aux projets européens de coopérations technologiques des entreprises et des laboratoires; le transfert de technologie. L'ANVAR développe aussi une action favorisant l'embauche dans les entreprises de personnel formé à la recherche.

☐ Les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (les CRITT), s'appuient sur les compétences existant en matière de recherche et de technologie. Leur objectif est de sensibiliser les PME et de les orienter vers les nouvelles technologies, et de mettre au point avec elles et pour elles, des procédés et des produits innovants, de contribuer à la formation de leurs personnels. Il existe actuellement 150 CRITT, spécialisés dans des ensembles cohérents de technologies comme par exemple les systèmes de production et le génie des procédés, l'agro-alimentaire et la bio-industrie... Le dispositif est irrigué par un ensemble régional de conseillers technologiques, visitant les entreprises.

Des réseaux régionaux de diffusion technologique ont été institués à titre expérimental dans quatre régions pour formaliser la demande technologique des PMI et la mieux satisfaire. Ces réseaux rassemblent les acteurs du transfert en région: les CRITT, l'ANVAR, les chambres consulaires, les établissements d'enseignement supérieur et les lycées techniques, les organismes publics de recherche, les structures publiques et privées spécialisées dans le transfert. Les conseils régionaux jouent un rôle essentiel dans ces actions.

Des contrats Etat-Régions ont été établis pour la période 1989-1993 pour coordonner les efforts de l'Etat et des régions. Ces contrats ont permis de constituer des pôles régionaux dans un domaine technologique donné ; ils prennent en charge financièrement des opérations de transfert de technologie ; ils s'impliquent dans la formation des techniciens supérieurs par la procédure des CORTECHS.

FAVORISER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

a dimension internationale de la recherche scientifique est depuis toujours une tradition. Elle est devenue, depuis quelques décennies, une nécessité vitale, la France n'ayant pas les moyens d'assurer seule une compétence dans tous les domaines de la science et de la technologie. Nous devons donc coopérer et la France a donné une priorité à l'espace scientifique et technologique européen, tant dans ses aspects bilatéraux que dans son développement communautaire, priorité renforcée par la mise en place du grand marché de 1993.

Ainsi les entreprises françaises participent intensivement au programme EUREKA consacré au secteur concurrentiel. 386 projets ont été labellisés depuis le lancement de l'initiative par la France en 1985. La France reste le pays qui participe au plus grand nombre de projets (156). La participation croissante des autres pays montre l'importance qu'ils attachent à EURE-KA: 3 pays participent à plus de 100 projets et 8 à plus de 50 projets. la Suisse, avec 48 projets dont 20 communs avec la France, est très présente dans cette procédure. Ceci témoigne du succès d'EUREKA qui représente déjà un montant global de plus de 6 milliards d'écus de projets industriels.

La France a joué un rôle actif dans l'adoption du nouveau programme cadre de la Communauté Economique Européenne.

Telles sont donc dans leurs grandes lignes les politiques de soutien à l'innovation technologique menées par notre pays : mise au point de grands produits technologiques, stimulation du tissu industriel, diffusion de compétences auprès des PMI-PME, création d'un espace technologique européen.

De très nombreux progrès ont déjà été réalisés qui augurent bien de la poursuite de nos efforts, que le budget civil de recherche et développement pour l'année 1991 vient de consolider, en donnant une priorité aux actions menées en faveur des entreprises.